

# SYNDICAT CGT MICHELIN

## Bulletin spécial CHSCT

A chaque trimestre, sous la présidence du directeur de l'usine, se tient la réunion du CHSCT.

Malheureusement, aucun compte rendu de cette réunion n'est affiché, faute à l'absence de panneaux d'affichage. Pourtant il serait logique que dans chaque secteur, chacun puisse avoir accès à l'information vis-à-vis des débats dans ces réunions.

Pour l'année 2008, la délégation CGT (Pierre-Louis Chanal et René Villesèche), aura présentée lors des réunions de cette instance plus de 150 questions touchant à tous les secteurs de l'usine, bureaux et service médical compris.

Nous avons aussi présenté pour cette année 2009 un programme d'amélioration des conditions de travail, d'hygiène, sécurité pour régler les problèmes importants qui durent depuis déjà bien trop longtemps :

- nettoyage des zones TF, des systèmes d'aération et ventilation.
- mise en place d'un système d'extraction des fumées et poussières et action sur le problème général de chaleur.
- améliorer l'isolation phonique sur OP.
- limiter les risques liés à la circulation CEF/piétons, à l'utilisation du stéarate, du solvant.
- réduire partout les cadences de travail et en particulier sur ERABLE.
- prendre en compte la pénibilité en adaptant le travail à l'homme et non le contraire (possibilité de dépostage dès 50 ans, départs anticipés dès 55 ans).
- prévenir les risques liés au harcèlement et mise en place d'un plan de prévention.
- transformation de l'ensemble des contrats précaires en CDI.

Résoudre ces problèmes génèrerait de meilleures conditions de travail et de vie, mais hormis pour le plan de circulation, aucun engagement de la part de la direction n'a été pris.

### Enquête officielle

A l'initiative des membres CGT, après avis de Mme le médecin du travail et avec l'accord des membres FO, les représentants cadres, agents de maîtrise, techniciens ayant voté contre, une enquête du CHSCT sur les risques psychosociaux au travers d'un questionnaire va voir le jour dans l'usine, le Président ayant donné son accord.

Au travers de ce questionnaire, la prise en compte du stress et d'autres éléments dits psychosociaux comme le relationnel, le harcèlement par exemple, devra être effective pour la direction, dont l'obligation légale est d'assurer la santé au travail des salariés (ées).

### Accidents du travail

lors de votre déclaration, soyez extrêmement vigilant à ce qui est écrit sur le CRAT (vulgairement appelé BPS), qui doit correspondre à ce que vous déclarez et exigez la remise de la feuille de soins pour pouvoir aller consulter un professionnel de santé. Contrairement à ce qu'on voudrait nous faire croire, lors d'un accident du travail, ce n'est pas l'entreprise qui est victime mais bien l'accidenté et lui seul.

### Abus d'autorité

dans la traque qui est menée contre les victimes d'accidents du travail, et au mépris de toute considération humaine, des sanctions sont maintenant prises contre les accidentés. Pour la CGT nous exigeons l'arrêt de ces pratiques, et la mise en place d'un vrai plan de prévention par des réponses positives aux revendications des salariés (ées).

Vous êtes confrontés à des problèmes vis-à-vis de vos conditions de travail, vis-à-vis de la sécurité et l'hygiène, des problèmes de harcèlement, stress, pression, vous souhaitez entreprendre des démarches en lien avec la reconnaissance d'une maladie professionnelle, etc...n'hésitez pas à faire appel aux membres CGT du CHSCT.

Bon à savoir : sur l'usine, seuls les membres du CHSCT sont habilités à effectuer des enquêtes officielles sur les accidents du travail, bien plus pertinentes que les simples analyses maisons qui n'ont aucune valeur juridique.

Seules le médecin du travail et l'infirmière ont habilitation médicale pour estimer d'un état de santé !

13 01 2009